



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Publié le **13 MARS 2023**
ID : 087-218717809-20230308-2023002-DE

2023-002

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**

Le 8 mars

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 17

votants 22

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2023

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme ROCHETEAU, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DELOS, M. BÉNARD.

ABSENTS : M. LAUSERIE, Mme LACOUR, Mme LAURENT, M. HAU, M. FIKRI, Mme DOUSSAINT

Pouvoirs : M. LAUSERIE donne pouvoir à M. CHARVILLAT, Mme LACOUR donne pouvoir à Mme FOUCAUD, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, M. HAU donne pouvoir à M. PREUILH, M. FIKRI donne pouvoir à M. BERGERON.

Monsieur Franck PREUILH a été élu secrétaire de séance.

FIXATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 créant 6 postes d'adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 fixant les indemnités des adjoints,

Vu la délibération du 7 décembre 2021 portant sur l'élection d'un adjoint au maire suite à une démission,

Vu les arrêtés du maire en date du 26 mai 2020, du 7 décembre 2021, du 27 septembre 2022 et 03 mars 2023 portant délégation de fonctions aux adjoints et aux conseillers délégués,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi les indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

● **FIXE à compter du 8 mars 2023, les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints au Maire et de conseillers municipaux délégués aux taux suivants :**

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le **13 MARS 2023**

ID : 087-248747809-20230308-2023002-DE



SUITE DE LA DÉLIBÉRATION FIXATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Membres du Conseil Municipal	Nom, Prénom	Taux (en % de l'indice brut terminal)
MAIRE	ROSSANDER Claudette	35%
1er ADJOINT	CHARVILLAT Dominique	17%
2ème ADJOINT	BESSE Fabienne	17%
3ème ADJOINT	LAUSERIE Bernard	17%
4ème ADJOINT	FOUCAUD Bernadette	17%
5ème ADJOINT	CHEVALIER Pierre	17%
6ème ADJOINT	LE GUEN Béatrice	17 %
Conseiller délégué	FOURNIER Jérôme	4%
Conseiller délégué	LACOUR Solange	3 %
Conseiller délégué	DA SILVA Karine	3 %
Conseiller délégué	PREUILH Franck	3 %

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

Pour Copie conforme

Le Maire,

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 09/03/2023
Qualité : MAIRE